

Exposé de Bernard Lavergne sur les dangers du Marché commun et de l'Euratom (15 mai 1957)

Légende: Le 15 mai 1957, dans le cadre du processus de ratification des traités de Rome, Bernard Lavergne, professeur honoraire à la faculté de droit de Paris, économiste et militant dans les mouvements socialistes français dénonce avec virulence les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA).

Source: L'Année politique et économique. dir. de publ. Lavergne, Bernard. Mars-Mai 1957, n° 136; 30e année. Paris: Presses universitaires. "La France trahie", auteur:Lavergne, Bernard , p. 106-110; 118-128; 135-139.

Copyright: (c) Presses universitaires de France

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_de_bernard_lavergne_sur_les_dangers_du_marche_commun_et_de_l_euratom_15_mai_1957-fr-99afb424-6550-404a-85dd-a021c91463fo.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Bernard Lavergne : La France trahie – Marché commun et Euratom ou l'annexion déguisée mais réelle et prochaine de la France par l'Allemagne et l'Italie coalisées (15 mai 1957)

[...]

II. Les effets généraux du Marché commun et de l'Euratom

Avant d'étudier avec précision les principaux textes des deux traités, nous croyons préférable de dégager les principes généraux sur lesquels ils reposent et de montrer à quelle situation catastrophique l'un et l'autre, sans rime ni raison autres que la folie des hommes, acculeraient notre pays. Un lecteur pressé pourra se contenter de lire cette partie générale. Plus loin figureront les textes qui fournissent la démonstration irréfutable de nos critiques car l'absurdité scandaleuse de ces traités ressort noir sur blanc de la simple lecture de leurs articles.

Le Marché Commun. L'idée générale en est simple : supprimer les frontières, laisser librement entrer et sortir les hommes les capitaux et les marchandises, bref, le libre échange absolu.

[...]

Etablissez le Marché Commun entre deux Etats, automatiquement vous faites de ces deux nations une seule. Le problème qui se pose est exactement le suivant : faut-il, pour que sur le sol français devenu européen le prix de revient de certains objets soit diminué de 5 ou 10 %, accepter la disparition de l'Etat français, c'est-à-dire de toutes nos libertés, de nos lois et coutumes, des valeurs intellectuelles et morales qui depuis des siècles ont fait la France ? A semblable question toutes les nations ont jusqu'à maintenant répondu, avec indignation, par la négative.

Notez que l'établissement du libre échange est plus impossible que jamais.

[...]

La raison de cette impossibilité est simple. Le libre échange c'est la libre concurrence entre nations. Or, sur le plan international, la libre concurrence produit les mêmes effets que sur le plan national : elle écrase les plus faibles. Sur le plan international les plus faibles sont ceux qui ont le prix de revient le plus élevé. A n'en pas douter, la France occupe cette position peu avantageuse.

Exigeant une nourriture variée, le Français consacre à son alimentation 2 ou 3 fois plus de pouvoir d'achat que l'Allemand ou l'Italien. D'où le niveau élevé des salaires français. De toutes façons le niveau de vie du Français est supérieur à celui des habitants des cinq autres pays de la Petite Europe, exception faite peut-être des Belges.

[...]

Si nous acceptons de fusionner avec les autres pays de la Petite Europe, notre niveau de vie à tous tombera, on verra pourquoi, de 20 à 30 %. Le voulons-nous ? Telle est la question.

[...]

Voici les trois principaux effets qu'entraînerait le Marché Commun, à le supposer entièrement mis en application.

1) *L'invasion de la France par d'énormes quantités de marchandises étrangères, allemandes, italiennes, belges ou hollandaises.* Les raisons de cela sont multiples. Nous avons déjà énuméré les principales.

Comment les vignerons du midi de la France, qui récemment ont barré les routes parce que le prix du vin ne

leur donnait pas satisfaction, accepteraient-ils l'entrée, sans limites de quantités, des vins italiens de 30 ou 40 % moins chers que les nôtres ? Comment le nord de la France accepterait-il l'entrée en masse du beurre, du fromage, du blé de Hollande, 20 ou 30% moins chers que les nôtres ? Comment douter de cette différence de prix puisque, lorsque notre gouvernement veut abaisser le prix d'une denrée alimentaire, il se borne à permettre l'entrée d'une certaine quantité de cette même denrée venant de l'étranger et achetée au prix mondial ?

D'ailleurs, puisqu'il n'y aurait plus de douane entre pays de la Petite Europe, quelle garantie auraient les producteurs français, tant agriculteurs qu'industriels, que les négociants d'un des cinq autres pays n'importeraient pas par fraudes en franchise de tous droits des quantités énormes de produits agricoles ou industriels achetés aux cours mondiaux et n'importeraient pas ces produits sur le territoire français ? Se figure-t-on que le gouvernement français aurait la possibilité de contrôler et de voir si, par fraudes, tel ou tel de ces gouvernements, pour favoriser ses propres négociants, ne fermerait pas les yeux et ne dispenserait pas les produits étrangers de payer les droits de douane, théoriquement stipulés, sur tout le pourtour extérieur des six pays ?

Tous les industriels français qui ont fait leurs comptes savent que leur fabrication leur revient à un prix nettement plus élevé que les mêmes fabrications dans les pays voisins. Les industries de l'appareillage électrique ont publié en juillet dernier dans les journaux une note, disant que les salaires et charges salariales sont en France de 45 % plus élevés qu'en Allemagne. L'industrie chimique française, surtout à raison du prix plus élevé de l'énergie, a un coût de production de 20 à 30 % plus fort. Sauf pour les industries de l'aluminium et du verre pour lesquelles nous avons un avantage naturel (nos gisements de bauxite), toutes nos industries sont plus ou moins dans le même cas. On pourrait multiplier à l'infini les exemples. Notre agriculture est dans une situation analogue. Le quintal de blé se vend 3.500 francs environ en France alors que le prix mondial est seulement de 2.500 francs. Imagine-t-on quelle serait la réaction des paysans français si tout à coup on abaissait le prix du blé d'un tiers ?

Presque toutes nos productions bénéficient d'une forte protection douanière. Ainsi les automobiles étrangères paient un droit douanier de 45 % de leur valeur. Si cette taxe était abolie, toutes nos firmes d'automobiles n'auraient plus qu'à fermer leurs portes.

C'est un bien du point de vue social que le niveau de vie en France soit plus élevé qu'il l'est à l'étranger. C'est un des effets de l'autarcie dans laquelle nous vivons depuis 1914 et de l'esprit démocratique, souvent même démagogique, de notre gouvernement. Mais c'est là un inconvénient grave si l'on veut établir un Marché Commun.

Que la France est le pays le plus cher de toute l'Europe, une statistique récente le démontre. Les enquêteurs d'un grand journal américain, les United States News, ont recherché combien il fallait de dollars, les différentes monnaies étant converties selon la parité légale en dollars, pour acheter dans divers pays la même quantité de produits qu'aux Etats-Unis avec mille dollars. Ces enquêteurs ont trouvé que, pour acheter la même quantité de produits il fallait 938 dollars à Bonn, 1.164 à Anvers, 1.260 à Rome et 1.409 à Paris. Ainsi, on le voit, les prix à Paris sont environ de 50 % plus élevés qu'en Allemagne. D'ailleurs tous les étrangers le disent sitôt qu'ils sont à Paris ; ils reconnaissent que la France est le pays le plus cher qu'ils connaissent.

Si donc on ouvre les frontières, de grandes invasions de produits étrangers auront lieu. Le public français achètera de moins en moins de marchandises françaises. Un immense chômage régnera aussitôt chez nous.

2) Le Marché Commun aura pour second effet infaillible de rendre à brève échéance nécessaire l'abolition de la monnaie française.

Soit que les partisans du Marché Commun ne le savent pas car ce sont en général des idéologues fort incompetents, soit qu'ils jugent dangereux de l'avouer, il est un autre effet qu'infailliblement le Marché Commun aurait, ce serait *de rendre impossible le maintien de la monnaie française, de rendre nécessaire l'institution d'une monnaie européenne, bref d'abolir l'Etat Français et de bâtir sur ses ruines un Etat*

Européen à prédominance allemande.

En effet, si presque toutes les marchandises des pays de la Petite Europe pouvaient entrer librement sur notre sol, les produits français plus chers ne trouveraient autant dire plus d'acheteurs du tout, les marchandises allemandes, italiennes, belges, hollandaises étant de préférence achetées par le consommateur français. Cette avalanche de produits étrangers provoquerait une sortie massive de devises étrangères ; en quelques semaines la caisse de notre Office des Changes serait à sec tandis que le chômage en France atteindrait plusieurs centaines de milliers de salariés.

Seuls les droits de douane permettent à un gouvernement de redresser la balance des comptes du pays en restreignant de façon autoritaire tous les achats à l'étranger. Les droits de douane abolis, un gouvernement n'est plus qu'un bouchon flottant désemparé sur l'océan, au gré des flots. Pris à la gorge par ce chômage massif et cette hémorragie de devises, impossible à arrêter, le gouvernement français dévaluerait le franc d'au moins 40 %, mais au bout de quelques mois les prix intérieurs français auraient monté dans la mesure où le franc aurait été dévalué. Une nouvelle dévaluation deviendrait nécessaire. La dévaluation monétaire n'est un remède capable de diminuer les importations et de stimuler les exportations qu'à condition d'être recommencée tous les six mois. C'est dire qu'au plus tard dans un ou deux ans, notre franc, déjà singulièrement amenuisé, serait tombé à zéro. La misère généralisée des masses françaises aurait toutes chances d'amener chez nous la révolution communiste. Est-ce là ce que souhaite M. Guy Mollet ?

Voyant ce désastre monétaire, les prétendus « experts » de la Petite Europe, — chez nous des fonctionnaires payés par nos ministres pour leur dire uniquement ce qu'ils désirent entendre, — déclareraient doctement qu'il y a lieu d'établir une *monnaie unique, la monnaie européenne*. Bien des Français obnubilés par l'idée du Marché Commun, en parlent déjà sans sourciller. Cependant, il n'est pas d'Etat indépendant sans une monnaie indépendante. En vérité, *la monnaie c'est l'Etat. Qui détient la planche à billets, bref le droit de régler la circulation fiduciaire, a la possibilité discrétionnaire d'élever ou non à son gré tous les prix, tous les niveaux de vie, de tous les habitants*. Ainsi on arrive très vite à cette évidence : qui dit *Marché Commun dit Etat unique* car l'impossibilité de maintenir des monnaies nationales transfère aux mains du gouvernement fédéral le droit de battre monnaie, c'est-à-dire le droit de modifier le niveau de vie de tous les habitants. Rien donc n'est plus décisif et ne porte davantage atteinte aux intérêts d'une nation que la question de savoir si le gouvernement détenteur du droit de battre monnaie désire maintenir les salaires et la plupart des revenus à un étiage assez bas ou au contraire accepte de les relever. Or il n'y a pas de doute que l'Allemagne, qui est obligée d'exporter de plus en plus des produits industriels pour faire vivre sa population refusera, élément prépondérant de la Petite Europe, de relever les salaires de sa propre population. Aussi les ouvriers français seront-ils dans l'obligation ou d'émigrer ou d'accepter des taux de salaires très abaissés.

La libre circulation, postulée par le traité des capitaux d'un pays à l'autre, aurait pour nous un autre effet immédiat et catastrophique. Elle permettrait à tous les Français qui possèdent des capitaux flottants de les investir immédiatement en deutsch-marks, de beaucoup la monnaie la plus forte de l'Europe occidentale. Toute prohibition d'exportation des francs étant abolie la France perdrait la plus grande partie de ses capitaux actuels, au profit du mark monnaie refuge, d'où nouvelle cause de chômage.

Pourquoi depuis vingt à trente ans tous les Etats d'Europe presque interdisent-ils sous les peines les plus sévères l'exportation des capitaux, sinon parce que l'envoi massif de ceux-ci à l'étranger signifierait l'asphyxie et la mort pour l'Etat qui perdrait ces disponibilités ? Ainsi le Marché Commun amènerait la France à se vider de sa substance comme un bassin qui, atteint d'une fissure, se viderait de toute son eau.

3) Troisième effet général du Marché Commun : à savoir *l'invasion de la France par des millions et millions de chômeurs italiens, allemands, belges ou hollandais*. La France est malheureusement un pays dont la densité de population est faible : 78 habitants au kilomètre carré ; l'Allemagne a 210 habitants au kilomètre carré, l'Italie, en dépit de l'aridité en général de son sol, a 160 habitants ; la Hollande 220 et enfin la Belgique 280 habitants au kilomètre carré. *En comparaison de nos prétendus associés, la France est un pays presque dépeuplé puisque notre densité de population n'est que la moitié ou le quart de la densité des autres pays, nos voisins.*

L'Italie compte à l'heure actuelle 6 à 7 millions de chômeurs, l'Allemagne plus d'un million encore de personnes déplacées venues des provinces de l'Est ; quant à la Belgique et à la Hollande, elles sont terriblement surpeuplées. Aussi, si on laissait à tous les étrangers, comme le prévoit le Marché Commun, la liberté sans limites de venir s'établir en France avec tous les droits des nationaux français, que va-t-il se produire ?

Assurément un double mouvement de populations normalement devrait se produire : d'une part l'émigration à l'étranger, en Allemagne surtout, de millions et millions d'ouvriers d'industrie français, surtout d'ouvriers qualifiés et, par ailleurs, l'invasion de la France par 5, 8, 10 millions d'ouvriers agricoles, pour la plupart faméliques, venus principalement de l'Italie du Sud. L'Italie compte au moins 6 à 8 millions de chômeurs partiels ou totaux qui crèvent à moitié de faim. L'Allemagne a plus d'un million de personnes « déplacées », presque encore sans travail. La Belgique et la Hollande ont une peine extrême à faire vivre à peu près convenablement leurs populations surabondantes. Aussi l'ardeur extrême qu'ont les gouvernements de Bruxelles et de La Haye à voir se réaliser le Marché Commun n'est que trop explicable.

Si jamais le fameux Marché Commun était établi, en moins d'une ou deux générations, la France compterait comme habitants autant d'étrangers que de Français de souche. Car il fait bon vivre en France. Les Allemands, en particulier, ont pour nous un tel amour malheureux qu'ils nous ont envahis trois fois en soixante-quinze ans, preuve évidente qu'ils affectionnent notre climat. S'ils possédaient tous droits de vivre en France *comme des Français*, comment n'y viendraient-ils pas en masse ? Les autorités françaises sont inexcusables de ne pas laisser s'établir chez nous au moins 2 à 300.000 étrangers par an. Mais cette immigration sélectionnée, contrôlée n'est en rien comparable au raz de marée qui nous envahirait si le Marché Commun était admis.

Si le traité qui nous est proposé recevait jamais son application, *la France, selon le rêve d'Hitler, deviendrait vite un champ de blé et de pommes de terre destiné à nourrir les cinq autres pays, mais aux prix mondiaux*, pas du tout aux prix intérieurs français. Nous n'aurions nulle possibilité d'obliger les Allemands, les Italiens d'acheter nos produits agricoles aux prix français ; rien ne les empêcherait de leur préférer les produits agricoles achetés à prix plus bas dans les pays étrangers. Ainsi la production agricole française serait accrue, mais les revenus de la population agricole, devenue plus nombreuse, ne le seraient pas ou ne le seraient guère.

Les partisans du Marché Commun répondent à cela : il n'y a qu'à modifier nos structures économiques, à concentrer nos productions. Voilà qui est vite dit ! Il y a à l'heure actuelle en France 1.882.000 établissements commerciaux ou industriels, artisanaux ou ne comportant pas dix salariés. Ces presque 1.900.000 établissements font vivre 3.600.000 petits patrons ou salariés. En face de cette poussière de petits établissements il n'y a que 93.121 établissements d'au moins dix salariés ; ils comprennent 5.800.000 employeurs ou salariés. Beaucoup d'établissements commerciaux pourraient subsister quoiqu'avec une activité très réduite, mais la presque totalité des établissements industriels péricliteraient.

D'ailleurs nous n'ignorons pas les plans allemands. M. Abs, le banquier allemand bien connu, est dernièrement venu à Paris ; dans la conférence qu'il a prononcée à la Chambre de Commerce internationale, il n'a pas caché que le Marché Commun aboutirait rapidement à la création d'une monnaie européenne et il a confié à certains Allemands de ses amis les projets qui étaient élaborés dans les milieux de la Chancellerie à Bonn. Nous avons eu par ailleurs confirmation de ces projets. Les Allemands estiment à juste titre que presque toutes les entreprises industrielles françaises disparaîtront, sauf quelques rares firmes françaises qui fonctionneraient sous contrôle allemand ⁽¹⁾. Les Allemands n'investiront presque pas de capitaux en France, estimant que le climat social en France est malsain, il y a trop de communistes. Mais, si le Marché Commun est mis en application, *les Allemands généreusement construiront dans la vallée du Rhin, selon des plans déjà élaborés, des logements pour loger « confortablement » un million et demi d'ouvriers français et leurs familles !* Les salariés français auront-ils le désir de finir leurs jours en terre allemande, en un pays dont ils ne comprendront pas la langue et d'être soumis à toutes sortes de réglementations et d'habitudes qui leur sont totalement étrangères ? Bref, les milieux officiels allemands envisagent de recommencer *la déportation forcée des ouvriers français en Allemagne* telle qu'ils l'ont pratiquée au temps de l'occupation. Voilà le principal résultat humain qu'aurait, par rapport aux Français, le Marché Commun !

Mais, nous disent les partisans du fameux traité, il y aura des étapes, des assouplissements. Pendant la première période de quatre ans, l'abaissement des droits de douane serait, en principe, de 10 % chaque dix-huit mois ; au bout de quatre ou cinq ans les droits de douane seraient donc réduits de 30 %. Le gouvernement français pendant cette première période s'est réservé le droit de mettre le traité en partie en sommeil ; il aura le droit de maintenir nos taxes à l'importation et également toutes nos actuelles primes et subventions aux exportations dans le cas où notre balance des comptes serait déficitaire, ce qui serait inévitable. *Mais, au bout de quinze ans au plus, toutes les décisions seraient prises par la Haute Autorité à la majorité des voix* ; bref notre gouvernement, qui serait toujours dans la minorité, perdrait tout contrôle sur notre vie économique exactement comme le traité de Communauté Politique l'avait prévu.

L'invasion de la France par des flots ininterrompus de produits et de chômeurs étrangers rendrait catastrophique, nous l'avons vu, notre situation économique.

On dit aussi : il y aura des amortisseurs. Parlons-en ! On envisage un fonds de « réadaptation industrielle », qui serait doté d'un milliard de dollars, soit 360 milliards de francs. Or ces 360 milliards de francs devraient permettre la modernisation de tous les vieux outillages industriels existant dans les six pays. Aussi est-ce là une sinistre plaisanterie ! Même si les 360 milliards étaient attribués aux 1.900.000 petits établissements français, chacun n'aurait que 189.000 francs pour renouveler tout son outillage. On le voit c'est là pure moquerie. On dit : ce fonds empruntera des capitaux. Mais qui prêtera une institution qui n'aura que des dépenses, jamais de recettes ?

Au reste, quand bien même on aurait des milliards de milliards, cela ne sauverait en rien les petites et moyennes entreprises françaises. Pour arriver à un prix de revient assez bas il n'y a pas d'autre solution que de produire en très grandes quantités. Donc il faudrait fusionner ces innombrables petites entreprises en un très petit nombre de très grandes entreprises, c'est donc la disparition de centaines de milliers de petites et moyennes entreprises qui serait nécessaire ; force serait donc que deviennent prolétaires presque tous les artisans et quantité de petits patrons français. Comment ces centaines de milliers de petits entrepreneurs accepteraient-ils d'être tous brusquement ruinés et jetés à la rue en dix ou douze ans ! D'ailleurs, par une *inconséquence grave, le gouvernement français par toute une série de mesures de détail, ne cesse pas d'élever les prix de revient français, au lieu de les abaisser. Il s'éloigne de plus en plus des conditions qui nous permettraient d'accepter le Marché Commun.*

Donc il n'y a pas d'amortisseurs valables ; les Allemands et les Italiens le savent bien ; c'est l'émigration hors de France d'une forte partie de notre main-d'œuvre industrielle et c'est l'invasion de la France, en quelques années, par cinq à dix millions d'ouvriers agricoles qui se produiraient. Selon l'idée d'Hitler et de Pétain, la France deviendrait un pays presque purement agricole, destiné à nourrir aux prix mondiaux les populations des cinq autres pays.

Proclamons-le bien haut : ce qu'il s'agit de défendre, ce ne sont pas seulement les valeurs économiques, mais avant tout les valeurs intellectuelles, morales et artistiques de la France. Le jour où en quelques années il y aurait eu 10 millions d'étrangers installés en notre pays — car tous les étrangers ont une haute opinion de la « douce France » — que deviendraient notre culture, notre langue, notre civilisation ? Notre pays deviendrait une tour de Babel où toutes les langues seraient parlées. *Sans un Etat français autonome, dans la mesure du moins où l'autonomie politique existe de nos jours, ni la nation, ni la culture française ne se pourront maintenir longtemps.* Un Etat français indépendant est le support nécessaire de toutes nos valeurs intellectuelles, morales et artistiques nationales.

4) Quatrième grand résultat qu'entraînerait le Marché Commun en ce qui concerne nos T. O. M. Le gouvernement français vient de prendre une très grave décision, sans consulter les élus de l'Afrique Noire qui tous, à part un ou deux, sont résolument hostiles au projet de Marché Commun.

Le gouvernement, contrairement donc au désir des populations noires intéressées — attitude incroyable à un moment où l'on se vante de donner l'autonomie de gestion à ces mêmes populations — *a brusquement décidé d'intégrer tous nos territoires d'outre-mer au Marché Commun.* Dès demain, paraît-il, les

marchandises des cinq pays associés pourront entrer dans ces *territoires exactement aux mêmes conditions que les produits français*. Bref, les producteurs français vont très vite perdre la plupart de leurs débouchés en Afrique Noire et à Madagascar. Les industriels des cinq autres pays vont concourir avec les nôtres pour des travaux publics à exécuter là-bas. Très souvent ils l'emporteront sur les entrepreneurs français. Bref nous offrons sur un plat d'argent tous nos T. O. M. à nos associés. Comme l'a dit M. Robert Schuman, « *la France offre en dot à l'Europe toute l'Afrique Française* », et cela sans aucune contre-partie réelle car sait-on quelle est la somme que nos cinq partenaires mettront à notre disposition ? A eux tous, 27 milliards de francs par an pendant cinq ans, tandis que la France va donner chaque année 175 milliards aux T. O. M. A quoi riment 27 milliards en face de 175, et notez que le budget français dépasse 5.000 milliards ! La France en tout cela rappelle Esau vendant pour un plat de lentilles son droit d'aînesse.

Le gouvernement français veut, dit-il, établir l'Union Française sur des bases solides. Or, il commence par la briser tout à fait. En effet, le jour où les indigènes de ces pays verront des Allemands, des Italiens installés auprès d'eux leur vendre quantité de produits et construire des routes, des ponts, ils se diront vite que les Français ne sont plus rien pour eux.

Ils ont sympathie et accord avec nous, mais ils n'ont nulle sympathie ni accord avec les Allemands et les Italiens qu'ils n'aiment point. *La prétendue Eurafrique, si elle se réalise, sera donc la mort de l'Union Française, entraînera la sécession radicale des populations noires par rapport à nous et d'ailleurs par rapport à l'Europe.* Ainsi, le projet gouvernemental, qui rétablit en quelque sorte la « traite des nègres », puisqu'il les vend sans leur consentement à nos prétendus associés, atteint au dernier degré de la folie !

[...]

Voici maintenant *les traits essentiels de l'Euratom.*

1) Toutes les matières nucléaires produites dans les six pays seront la propriété exclusive et juridique de la Haute Autorité Atomique qui sera constituée. Or la France seule a d'abondants minerais d'uranium et à Madagascar du minerai de thorium. L'Italie n'a pas un gramme de minerai d'uranium. L'an dernier, alors que M. J. Monnet a proposé l'Euratom et que les premières négociations ont été engagées, aucune mine d'uranium n'avait été découverte en Allemagne. Voici que tout récemment divers gisements de ce minerai viennent d'être mis au jour chez nos voisins. Il semble que dans une assez large mesure l'industrie nucléaire allemande pourra ne pas recourir au minerai français.

Les mines d'uranium du Congo Belge sont en train d'être puisées. En tout cas la Belgique vend par traité les trois quarts sa production aux Etats-Unis et le reste, paraît-il, à l'Angleterre. *Donc la France, si le traité est voté, donnera à tous ses prétendus associés et d'eux ne recevra strictement rien.* C'est un contrat à sens unique.

Le scandale est d'autant plus grand que la France qui apporte de beaucoup la plus grande partie de la mise — son minerai — sera, de par la répartition des voix, toujours mise en minorité par l'Allemagne et l'Italie. A-t-on jamais vu société où ceux qui fournissent la plus grande partie des capitaux sont mis en tutelle par ceux qui en fournissent la plus faible part ? Telle est la première trahison à notre détriment.

2) Voici la seconde trahison nationale : la Haute Autorité, chargée de la répartition de l'uranium entre les six pays aura la propriété juridique, non seulement de tous les minerais d'uranium, mais de tous les produits découlant de ce minerai, et cela à titre de monopole. De plus, elle aura droit d'inspection de tous les établissements nucléaires et aussi des arsenaux militaires pour s'assurer qu'il n'y a pas là de fabrication nucléaire. Elle établira elle-même toutes les réglementations qu'elle voudra pour préserver les populations des risques que présenteront les déchets radioactifs d'uranium. Mais on ne voit pas pourquoi l'Etat français ne serait pas capable de rédiger semblable réglementation. La France ne sera plus du tout maîtresse de la marche de ses propres établissements nucléaires ; elle en supportera tous les frais, mais la Haute Autorité aura le droit de tout interdire et de tout arrêter sous prétexte que les fabrications ne se conforment pas aux règlements qu'elle aura elle-même rédigés.

D'ailleurs nos usines ne pourront produire de l'uranium que dans la mesure où la Haute Autorité leur aura donné du minerai. Ainsi serons-nous vraiment asservis au bon vouloir de ces Messieurs. Quel bénéfice aurons-nous de toute cette institution ? Pas le moindre, il est impossible de découvrir en tout cela un profit quelconque pour nous. *Pour le plaisir nous nous passons la corde au cou.* C'est la seconde trahison nationale.

3) La France a une très grande avance au point de vue atomique sur les Allemands, les Italiens et les Belges car nous avons formé à cet égard de nombreux ingénieurs. La France a acquis des brevets, elle est en possession de procédés de fabrication. Aux termes du traité elle devra tous les mettre à la disposition des Allemands. Or ceux-ci n'ont presque aucun brevet, aucun secret de fabrication à nous communiquer, car chez eux, de par le traité en vigueur, les fabrications nucléaires sont récentes. Au reste les quelques brevets qu'a l'Allemagne sont d'ordre privé et les industriels qui les possèdent auront toutes facilités pour les dissimuler à nos recherches. Au contraire les brevets français sont tous des brevets d'Etat puisque seul l'Etat s'est jusqu'ici lancé dans cette fabrication. *Nos ministres, pusillanimes comme toujours, livreront bien certainement tous ces brevets aux Allemands tandis que d'eux nous ne recevrons quasi-rien.* Ainsi c'est toujours le même procédé, nous donnerons ce que nous avons et, en retour, nous ne recevrons rien.

4) Enfin le projet d'Euratom prévoit qu'une usine de séparation des isotopes sera construite à frais communs pour séparer l'uranium 235 de l'uranium 238. Cette séparation est nécessaire à la construction des piles atomiques et des bombes nucléaires. Or il est déjà prévu que, comme par hasard, l'usine de séparation des isotopes sera construite à frais communs par les six pays dans la Ruhr. Ainsi l'uranium enrichi sera à la disposition de l'Allemagne qui, le jour où elle le voudra, pourra d'autorité mettre la main sur ce précieux minerai. Qui en effet empêcherait matériellement l'Allemagne de retarder ou d'interdire l'exportation, vers un des autres pays de la Petite Europe, de telle ou telle quantité d'uranium enrichi ? La France aura dans une large mesure participé aux frais de construction de l'usine, mais elle ne sera pas assurée d'être ravitaillée à toute époque en uranium enrichi.

On avait prétendu que cette usine coûtait trop cher pour être construite par nous. C'était un pur et simple mensonge. M. Francis Perrin, Commissaire à l'Energie Atomique, dans son discours à la Chambre l'été dernier, a déclaré que l'usine ne coûterait que 40 milliards et n'absorberait pour son fonctionnement que 3 % de l'électricité consommée par an en notre pays. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'Etat-Major français ait déclaré être hostile au projet d'Euratom, mais M. Guy Mollet, agissant en dictateur, n'en a pas moins persévéré dans ses convictions européennes.

Tous ces abandons sans contrepartie sont une illustration de la théorie curieuse que M. Guy Mollet a exposée à la Chambre le 20 décembre dernier, à savoir qu'une nation s'enrichit en partageant ses biens avec autrui sans rien recevoir en contrepartie. Le croira qui voudra.

Sur la demande de la Chambre française, il a été admis que la France pourrait fabriquer plus tard des bombes atomiques et aussi des bombes à hydrogène, mais, comme nous n'aurons que le minerai d'uranium que la Haute Autorité voudra bien nous laisser, cette dernière pourra aisément nous interdire en fait de fabriquer des bombes atomiques.

Pourquoi cette histoire de fous, ou plutôt de trahison nationale, qui consiste pour nous à fournir presque seuls l'uranium dont disposeront les six pays et à nous contenter de celui qu'on voudra bien nous rétrocéder ?

Uniquement pour faire le plus vite possible les Etats-Unis d'Europe, c'est-à-dire pour faire disparaître dans le minimum de temps la France de la carte du monde. L'uranium dans vingt ans sera la principale source d'énergie. Si une Haute Autorité détient cette source incomparable de puissance matérielle, tous les gouvernements seront à ses genoux et le gouvernement français, qui n'a déjà pas tant de virilité, n'aura pas besoin de cette cause nouvelle de faiblesse pour être tout à fait asservi. Mieux vaudrait donner à une Haute Autorité tout le charbon et toute l'énergie électrique produits en France plutôt que l'énergie nucléaire. On crierait au scandale si on songeait à donner à une autorité étrangère nos charbonnages et nos barrages destinés à capter l'énergie électrique, et cependant on s'appête à faire pire encore !

Les Etats-Unis sont très favorables au vote de l'Euratom. Ils pensent que par là ils pourraient empêcher la France et même l'Allemagne de fabriquer des bombes atomiques. M. July, rapporteur favorable de ce projet à la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, a insisté sur l'idée que si, la France ne votait pas l'Euratom, elle se trouverait isolée dans le monde. Autrement dit, M. July craint le mécontentement de l'Amérique. C'est la seule raison pour laquelle la Chambre française, pusillanime comme toujours, votera le projet d'Euratom – sans examiner en quoi que ce soit le contenu et la portée réelle du traité.

Résumons-nous. *L'Euratom est une trahison nationale caractérisée. Le Marché Commun est une incroyable sottise* ; ce traité inapplicable provoquera l'indignation de la grande majorité des Français.

[...]

(1) Il s'en faut que nous soyons seul à prévoir que le Marché Commun provoquerait le rapide dépérissement de l'industrie française et la concentration de toutes les grandes industries dans la vallée rhénane. M. Myrdal, Président de la Commission Economique des Nations Unies à Genève, a inspiré une étude récente consacrée au Marché Commun.

Cette étude estime que l'un des effets primordiaux de la création d'un marché de cent soixante millions ou, même, de deux cent quarante millions de consommateurs, si la zone de libre-échange peut être étendue aux 16 ou au 17 pays visés, doit être le développement d'une « production de masse ». De ce « fait primordial » des conséquences découlent, qui sont de la plus grande importance.

En premier lieu, ces phénomènes de la production de masse doivent renforcer progressivement ou, même brutalement, la tendance qui se manifeste déjà vers la concentration et la centralisation industrielles.

Dans le cadre du « Marché Commun », les inévitables et importants bouleversements intérieurs doivent provoquer, soit le déplacement, soit la création des entreprises dans la région la plus développée, la mieux pourvue en ressources énergétiques, sidérurgiques, chimiques, en moyens de transport et en accès à la mer, qui est la région s'étendant le long de la vallée et à l'embouchure du Rhin.

De même les pays extra-européens qui éprouveront plus de difficultés à exporter vers la zone européenne seront amenés à créer des filiales à l'intérieur des territoires compris dans le Marché Commun, relativement protégés par le tarif douanier, afin de tirer avantage de cet énorme marché. Mais ils s'efforceront de les implanter là et dans les conditions de rentabilité les meilleures, c'est-à-dire toujours dans la zone optima des régions rhénanes.

Selon les auteurs de l'étude en question il n'y a guère de raison de prédire que la libération progressive des mouvements de capitaux à l'intérieur du Marché Commun ou de la zone de libre-échange, si celle-ci est constituée, suscite à elle seule un afflux accéléré de capitaux vers les régions sous-développées. Tout au contraire, il est vraisemblable que les capitaux internes ou externes auront tendance à éviter les régions sous-développées et se fixeront de préférence dans les pays ou les régions riches.

Bref, pour toutes ces raisons décisives, l'étude inspirée par M. Myrdal fait prévoir comme nous-même que le Marché Commun accroîtrait le pouvoir de domination industrielle de la Ruhr sur les 6 Etats de la Petite-Europe. Les capitaux internes et externes de la Communauté éviteraient les régions où la rentabilité économique serait faible et se fixeraient de préférence dans la vallée rhénane.

En un mot, les régions déjà industriellement riches deviendraient plus riches encore et les régions sous-développées — beaucoup de régions françaises — seraient plus déshéritées encore. Il suffit d'être intelligent pour le comprendre.